

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Laurent

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La crise russo-ukrainienne constitue un drame inquiétant aux portes de l'Europe. Il importe toutefois que la France ne renonce pas à son rôle de médiation en militarisant excessivement son approche de cette crise.

La « politique de puissance de la Russie » visée par cette alinéa ne saurait résumer une crise complexe née d'une situation insurrectionnelle à Kiev.

A moyen et long termes, la France et la Russie ont d'abord vocation à être des partenaires et non des adversaires. Dans ce document de programmation, il est proposé de retenir une terminologie plus conforme à cet objectif.